

TRAINING AND *EDUCATION* *ENSEIGNEMENT*

TUESDAY 23, WEDNESDAY 24

THURSDAY 25 JANUARY

ACADEMIC TRAINING

at 11.00 hrs - Auditorium

"QCD for those who want to learn it seriously"

by C. Saehradja/CERN

Lectures 3, 4 & 5

JEUDI 25 JANVIER

ENSEIGNEMENT GENERAL

13h00 - 13h30, Auditorium

"Sciences pour tous"

par R. Carreras/CERN

INFORMATIONS

GENERALES

GENERAL *INFORMATION*

LISTE TELEPHONIQUE - RECTIFICATION

Veuillez noter le changement suivant :

Mario DANESIN
- tél. 3878
- Recherche 851
- Baraque 737

ON RECHERCHE

Les personnes étant en possession ou pouvant donner des renseignements au sujet des enregistrements VIDEO du cours "Sécurité" donné par M. Perilhon (18.4, 25.4 et 3.5.78) sont priées de se mettre en rapport avec le Service Technique des Conférences, tél. 3383 & 2781.

D'avance merci.

APPAREIL DE RECHERCHE (beep)

N° 568 - entretien Hewlett Packard DD
(Mr Rengarten)

COLLECTE DU SANG AU CERN les 5 et 6 FEVRIER 1979

La collecte de sang qui, pour l'année 1979, sera organisée par le Centre de Transfusion sanguine de Lyon, aura lieu les :

LUNDI 5 et MARDI 6 FEVRIER 1979
dans les Salles A, C et D - 1er étage
bâtiment principal, près de la
Salle du Conseil.

De plus amples détails vous seront communiqués dans les Bulletins des 26 janvier et 2 février 1979, ainsi que par la voie d'affiches. (Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle.)

D'ores et déjà nous remercions les donneurs, anciens et nouveaux, de se présenter nombreux à cette collecte.

Dr J.P. Diss
Service Médical

BLOOD DONORS CAMPAIGN AT CERN on 5th and 6th FEBRUARY 1979

The blood donors campaign, organized for 1979 by the Centre de Transfusion Sanguine of Lyon, will be held at CERN on the following dates :

MONDAY 5 and TUESDAY 6 FEBRUARY 1979
Rooms A, C and D (first floor)
Main building near the Council Room

Further details will be given in the Bulletins of 26th January and 2nd February 1979, and also on the notice boards (invitations will not be sent out to each individual).

We hope to see even more donors than in the past.

Dr J.P. Diss
Medical Service

AU PERSONNEL SUISSE DU CERN COTISANT A L'AVS

A la suite de la 9^e révision de l'AVS qui est entrée en vigueur le 1.1.79, le taux maximum des cotisations AVS/AI/APG dues sur le traitement déterminant passera de 8,9% à 9,4%.

Pour les apprentis dont les rémunérations annuelles ne dépassent pas FS. 8'000, le nouveau taux global est fixé à 5,062%.

Pour les revenus inférieurs à FS. 25'200 par an, la Caisse Cantonale de Compensation, sur la base d'attestations de traitement fournies par le CERN, appliquera des taux dégressifs. Les cotisations éventuelles payées en trop seront remboursées aux intéressés dès que le CERN aura reçu le décompte annuel des cotisations calculées par la susdite caisse.

Division des Finances

LISTE DES POSTES VACANTS AU 15.1.1979

<u>No. de Poste</u>	<u>No. de Vacance</u>	<u>Titre</u>	<u>Grade</u>	
EP-RE-56-170 *	78-118	Physicien ou Chimiste nucléaire	9	B+
EP-DI-047 *	78-111	Physicien	9	
EF-AT-63	78-130	Employée administrative (dactylographe)	5/6	
EF-DI-135	78-64	Technicien (de laboratoire)	6	
EF-DI-169/223	78-65	Ouvrier professionnel (mécanicien)	5/6	
EF-DI-400	78-74	Ouvrier professionnel (électromécanicien/électricien)	4/5	
DD-SI-PX-033	79-3	Employé(e) administratif(ve) (Archives)	6	
DD-ES-0S-277	79-4	Technicien (Electronique)	7	
PS-CCI-59	78-114	Programmeur (Systèmes)	9/10	
ISR-OP-012	79-2	Physicien ou Ingénieur	9	
ISR-RF-028	78-131	Ingénieur (Electronique ou Electricité)	9	
ISR-ES-108	78-113	Programmeur (Systèmes)	8	
ISR-OP-111	78-124	Physicien ou Ingénieur	9	
ISR-TH-299	78-123	Physicien ou Ingénieur	8/9	
SPS-ABT-FP-007	78-121	Technicien (Electronique ou Electricité)	6/7	
SPS-A0P-008	78-135	Technicien	6/7	
SPS-AMR-032	78-128	Ouvrier professionnel	6	
SPS-ARF-BC-125/159	78-96	Technicien	6/7	
SPS-A0P-254	78-117	Technicien (Electronique)	6/7	
SPS-SFL-427	78-133	Ouvrier professionnel (Opérateur - refroidissement et climatisation)	6	
SPS-SFL-453	78-136	Technicien	6/7	
SPS-APS-MR-509	78-83	Ouvrier professionnel (Electromécanique)	6	
SPS-SEL-IN-513	78-100	Ouvrier professionnel (Surveillance de travaux)	6	
DG-RE-PV-17	78-137	Secrétaire	5/6	
FI-SAP-AC-191	78-119	Employé de bureau (Dactylographe)	4	
PE-AS-CL-42	79-5	Employé(e) administratif(ve)	5	
PE-PM-FA-049	78-125	Employée administrative	5	
PE-AS-CS-TT-82	78-120	Téléphoniste (Mi-temps)	4/5	

B+ = Comité de sélection déjà préparé

NOTA : Lors de sa quarante-deuxième réunion, le 28 septembre 1978, et compte tenu de la situation budgétaire pour 1979, la Commission exécutive a convenu de suspendre le recrutement à l'extérieur, à l'exception des physiciens de recherche qui quitteraient l'Organisation et qui seraient remplacés.

Pour les membres du personnel qui désirent postuler un emploi interne, mais qui hésitent car ils ne possèdent pas toutes les qualifications requises pour cet emploi, une formation adéquate pourrait être envisagée. Ils sont donc encouragés à manifester leur intérêt.

Les emplois vacants des autres Organisations et Instituts peuvent être consultés aux tableaux d'affichage du Bâtiment de l'Administration et du Bureau de Réception de la Division du Personnel.

Procédure pour l'immatriculation d'un véhicule importé de l'étranger pour les personnes domiciliées en Suisse, selon note de la Mission suisse.

Toute personne faisant venir en Suisse un véhicule doit produire une attestation relative à l'émission des gaz polluants. Il s'agit en fait d'un certificat qui est établi par le constructeur du véhicule ou par l'importateur suisse ou, à défaut, par un laboratoire reconnu. Ce document doit apporter la preuve que le véhicule est conforme aux dispositions du Règlement européen ECE - R 15, lequel a subi entretemps deux amendements portant les codes 01 et 02.

Si le futur détenteur du véhicule n'est pas en mesure de fournir un tel document, et c'est le cas notamment pour les voitures d'origine américaine, il doit se déplacer à Diibendorf (Canton de Zurich) pour faire analyser les gaz d'échappement de sa machine auprès du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux. A ce jour, il n'existe pas d'autre laboratoire en Suisse habilité à faire cet examen. Même si le modèle de la voiture à examiner est connu en Suisse, voire déjà homologué, cette formalité doit être accomplie.

Dès le 1er octobre 1977, une attestation mentionnant que les valeurs limites relatives au bruit provoqué par le véhicule sont en accord avec les prescriptions de l'annexe no 4 de l'Ordonnance fédérale sur la construction et l'équipement des véhicules a été exigée par le Service des automobiles. Ce document est adressé par un laboratoire de contrôle reconnu et conforme au Règlement européen ECE no 9 ou par le service d'homologation de la Division de la police du Département fédéral de Justice et police à Berne. Dans ce dernier cas, il est obligatoire de présenter le véhicule au contrôle qui, cette fois, a lieu à Frutigen (Canton de Berne).

Jusqu'à présent, le Service des Automobiles de la République et Canton de Genève était autorisé à contrôler le bruit des véhicules au régime de la puissance maximum du moteur, à une distance de 7 mètres, véhicule à l'arrêt. Toutefois, dès le 1er janvier 1979, les importateurs privés qui ne seront pas en mesure d'obtenir l'attestation susmentionnée devront nécessairement subir un test auprès du service d'homologation de Frutigen, car la méthode de contrôle a été transformée et le Service des automobiles n'a plus la possibilité de sonder le bruit comme par le passé.

Section de l'Installation
Division du Personnel
Tél. 4476

BERNARD GREGORY MEMORIAL FUND

To commemorate the work of the late Bernard Gregory, some of his friends have decided to set up a fund to organize a series of lectures dedicated to his memory.

These lectures, given by eminent scientists, will take place either at CERN or in France, or both. They will be devoted to subjects of broad interest for the general public, or to more specialized themes for physicists. CERN or the 'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules' (IN2P3) will ensure that the published texts of the lectures will be given the widest possible circulation.

This series of lectures will be organized under the sponsorship of :

- the Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (I N2 P3)
- CERN

- the French Physical Society
and under the responsibility of a joint committee with representatives from French laboratories and from CERN.

Funds will be raised uniquely by private subscription. Anyone wishing to make a contribution can do so via the special account set up at the branch of the Société de Banque Suisse at CERN, Meyrin, account no C7-100-250, specifying 'Fonds Bernard Gregory'.

Correspondence should be addressed to :
'Fonds Bernard Gregory' c/o Dr W.O. Lock/DG.

POSTERS CERN

Les six posters CERN en couleurs sont maintenant en vente aux kiosques des Restaurants I et II. Le prix est de FrS. 2.- l'exemplaire et le tube d'emballage en carton de FrS. 1.-. Le prix du lot complet des 6 posters avec emballage est de FrS. 12.-.

CERN POSTERS

Six colourful posters are now on sale at the kiosks of Restaurants I and II. They cost SFr. 2.- each and the cardboard tube to protect them SFr. 1.- each. So why not buy the full set of six for SFr. 12.- and get the tube free?